

# Association des parents de l'école Rose-des-vents Mercredi 27 février 2013 Procès-verbal

#### Présences

Membres du conseil d'administration : Dominique Robeyns, Nadine Cahan, Camil Dubuc, Gordana Maniquant, Patricia Aroca-Ouellette, Luc Morin et Hélène Roy

Personnel de l'école Rose-des-vents : Nicole Chagnon (directrice), Yvan Duguay (directeur adjoint) et Thérèse Santerre (enseignante),

Parents: Magali Duchemin, Gerry O'Neil, Kim Touchette, Trish Kolber, Christine Fyfe, Sylvie Histed, Anne Roberge, Jocelyne Lessard, Nancy Gioia, Vanessa Boname, Robert Caron, Angéla Bédard, Janine Dobry, Christine Sullivan, Ghada Ahmed, Petra Pelsma, Nicole Fong, Caroline Benedek, Alexandra Michel-Horzby, Marc Caloren, Marie Des Roches, Marie-Ève Leblanc, Virginie Linage, Illiana A. Martin, Kim Nishimura, Véronique Gauriot-Williams, Annie Carnot, Louise Maltais, Monique Trépanier, Isabelle Fontaine, Julie-Anne Grose, Carmen Goddard, Michelle Uyeda, Serge Martin

#### 1. Ouverture de l'Assemblée à 19 h 10

#### 2. Mot de bienvenue

Comme Dominique Robeyns était absente à l'assemblée du 14 janvier, elle souhaite aujourd'hui la bienvenue à Hélène Roy au poste de secrétaire de l'APÉ. Elle félicite aussi Nancy Gioia, bénévole de l'année 2012, qui était aussi absente le 14 janvier.

#### 3. Adoption de l'ordre du jour

Luc Morin propose. Vanessa Boname appuie. Adopté à l'unanimité.

## 4. Adoption du procès-verbal

a. Procès-verbal du 14 janvier :

Trish Kolber propose. Luc Morin appuie. Adopté à l'unanimité.

#### b. Suivi au procès-verbal :

Camil Dubuc mentionne qu'il faudra vérifier auprès du gouvernement comment fonctionne la comptabilité.

#### 5. Direction de l'école

## a. Présentation :

Mme Thérèse Santerre représente le personnel enseignant et M. Yvan Duguay le personnel de l'administration.

#### a.1 Présentation de Mme Thérèse Santerre, enseignante :

Mme Santerre nous parle de la semaine de la francophonie : ce sera la dernière semaine avant les vacances, soit du 11 au 15 mars. Il y aura des activités spéciales à l'école et l'on demande des parents pour faire partie du comité du français. VIVRE EN FRANÇAIS fait partie du projet éducatif de l'école. Donc la démarche a pour but d'inclure tout le monde. Les réunions ont lieu le mercredi midi de 12 h 50 à 13 h 20, donc d'une durée de 30 minutes. Il y a déjà deux étudiants et M. Sixto, l'enseignant de musique. Si un parent peut se joindre à l'équipe, ce serait idéal. Thérèse Santerre mentionne que cette activité aura lieu le lundi matin 11 mars de 8 h 45 à 9 h 30. Il y a 77 pays dans la grande francophonie. Il s'agit de trouver des parents de différents pays et de porter le vêtement du pays. Les enfants peuvent regarder le spectacle des parents qui font un défilé de la francophonie avec leur vêtement et un drapeau du pays. Les APÉ participent aussi. On fera jouer une chanson, peut-être un hymne national ou une chanson importante du pays. Important de faire le message à tous les parents. Vous pouvez joindre Thérèse par courriel (therese\_santerre@csf.bc.ca) ou en personne à l'école.

#### a.2 Présentation de Mme Nicole Chagnon, directrice :

Mme Chagnon accueille les nombreuses personnes présentes, près d'une quarantaine cette semaine. Nicole a une extinction de voix et limitera sa présentation à quelques minutes seulement pour laisser place aux questions.

Mémo de la semaine demain : beaucoup de belles choses se passent à l'école. Elle parle tout de suite du décloisonnement des arts du vendredi 25 janvier et comment les choses se sont passées : les déplacements se sont faits sans problème, les ateliers sont réussis ; à ce jour, les deux séances de décloisonnement sont un succès. Il en reste deux une en avril et une en mai.

Calendrier scolaire: Mme Chagnon apportera certains éléments au besoin.

Soirée Portes ouvertes : une dizaine d'élèves de 6<sup>e</sup> année ont joué le rôle d'ambassadeurs et d'ambassadrices ; ils et elles ont pris leur rôle au sérieux. Dominique Robeyns en parlera plus longuement au point 10.

#### b. Période de questions :

Q. Luc Morin demande s'il y a une évaluation du projet décloisonnement? R. Mme Chagnon dit que oui, le personnel enseignant a cette responsabilité. La rétroaction pour l'activité du 25 janvier est positive. On ne sait pas encore si on va répéter l'expérience du décloisonnement l'an prochain.

- Q. Le concert de Noël sera-t-il sur le site de RDV?
- R. On ne sait pas pour l'instant.

#### c. Propositions de calendriers scolaires :

Sondage en ligne : 157 parents ont répondu au sondage.

Les 100 \$ promis par l'APÉ pour la division qui a eu le meilleur taux de participation sont allés à la division 3, avec un taux de participation de 82 %. Les divisions 13 et 5 ont eu un taux de participation égal avec 76 % de participation.

Au sujet du congé de RDV en même temps que celui de JV : 75 sur 157 ont dit non, 40 % n'avaient pas une opinion précise sur le sujet, et 42 sur 157 ont dit que c'était très important.

Au sujet du transport scolaire avec JV, le CA répond que tout est sous contrôle de ce côté et que quelle que soit la décision, les bus ne seront pas touchés.

Mme Chagnon précise qu'il y a déjà une directive du CSF qui suggère qu'il faut arrimer les calendriers de RDV et JV.

Un parent suggère que le CSF devrait changer les jours de relâche pour aligner avec VSB (sondage : 70 parents ont dit OUI , 57 ont dit NON et 30 parents étaient sans opinion.

Encore d'après le sondage, il semble que les parents veulent allonger les journées de classe de huit minutes : plus de 100 parents ont dit oui sur 157, donc 64 % ont dit oui. Nicole dit qu'on allonge déjà les journées de huit minutes cette année 2012-2013, donc ce serait le statu quo l'an prochain.

La possibilité d'avoir une semaine en novembre et d'allonger la fin de semaine de la journée de la famille en février ne semble pas obtenir le vote populaire.

Le scénario favorisé est le même que celui du VSB.

Le CSF comprend 38 écoles dans la province. Les autres conseils scolaires de la province n'ont pas tous les mêmes congés que ceux du VSB.

Un parent a parlé avec Marie-Andrée Asselin, directrice de la FPFCB, dont un membre siège au comité qui a soumis les dates. On soulève la question suivante : pourquoi le CSF suggère-t-il de placer la semaine supplémentaire avant la semaine de mars déjà proposée au lieu d'après comme au VSB.

Ce parent mentionne que comme Pâques est le 20 avril en 2014, si on avait le congé de mars comme au VSB, il n'y aurait que trois semaines avant Pâques et ce ne serait pas assez de temps pour retourner aux routines écolières avant les prochaines vacances, ce qui explique peut-être la suggestion du CSF.

Par contre, il y aura aussi encore le congé de la famille en février; les deux semaines de pause du printemps arrivent entre ces deux congés; dans les deux cas, que la semaine supplémentaire tombe avant ou après celle déjà proposée par le CSF, il y aura seulement trois ou quatre semaines entre les congés, selon le calendrier.

Beaucoup de parents enseignent au VSB et donc veulent les mêmes congés. Les centres communautaires offrent des camps pendant les deux semaines de pause au VSB. Un autre facteur à considérer dans notre décision.

Mme Chagnon précise que les 38 districts peuvent avoir leur propre calendrier. Elle ajoute que Mme Roybens enverra une lettre au CSF pour expliquer le résultat du vote ce soir.

#### Questions:

- Q. Un parent demande si le SDG sera ouvert.
- R. Sylvie Histed, présidente du SDG Les Copains, répond qu'on ne peut pas prévoir, mais que cette année on a plus d'éducateurs disponibles que d'enfants inscrits.
- Q. Un parent demande si on peut voter par courriel, car il s'agit d'une question très importante, mais pas tout le monde est ici.
- R. Selon nos règlements, il faut que les votes aient lieu en assemblée. Le problème c'est que la minorité de parents parle pour la majorité. Chaque année c'est la même chose. On ne connait pas les raison des absences des parents, mais c'est ainsi.
- Q. Un parent demande si une des quatre journées supplémentaires peut coïncider avec le jour du Souvenir au mois de novembre. Ce point sera apporté au comité des partenaires.

#### d. Vote sur le calendrier scolaire :

1. Est-ce que vous voulez allonger les journées de huit minutes en 2013-2014 en échange de cinq jours de congés supplémentaires ?

POUR: 26 CONTRE: 9

Adopte à la majorité

2. Voulez-vous deux semaines de relâche en mars 2014?

POUR: 22

1:22

**CONTRE** et absentions : 13

Adopté à la majorité

Dans la lettre que Mme Robeyns enverra au CSF, il y aura donc l'ajout des huit minutes par jour pour l'obtention d'une semaine de plus de congé en mars 2014, arrimées avec celles du VSB.

Mme Chagnon a rencontré M. Martin, directeur de l'école Jules-Verne et Mme Carole Massé, directrice de l'école Anne-Hébert pour que les portes ouvertes de ces trois écoles ne soient pas en même temps l'an prochain.

En ce qui a trait aux journées pédagogiques, RDV et JV vont essayer de faire l'arrimage de leurs journées pédagogiques en 2013-2014.

6. Nouvelle politique du CSF (Voir Annexe A)

Dominique Robeyns a préparé un document qu'elle présente.

On passe en revue tous les points, particulièrement le point 2.2

Au point 6, on suggère d'enlever *un représentant de la FPFCB* et d'ajouter plutôt *un parent de l'école en question.* 

Un parent dit qu'avec la politique actuelle il y a déjà des enfants dont les parents ne parlent pas nécessairement le français. La politique actuelle donne la décision finale à l'école et la nouvelle politique laissera au comité central (voir point 6) la décision pour toutes les écoles du CSF.

Mme Chagnon apporte une clarification au sujet de la définition des ayants droit :

- 1) Les conseils scolaires du pays se rencontrent souvent et il semble que le CSF de CB est le plus sévère.
- 2) Oui, on a ce pouvoir au niveau des écoles actuellement, mais on veut changer cela car il y a de grandes différences entre les critères utilisés dans chaque école.
- 3) Il y a eu de la pression au niveau des familles immigrantes, car l'Article 23 de la Charte des droits et libertés limite l'accès aux personnes qui ont étudié le français au Canada. Par exemple, des immigrants parlant le français, mais dont ce n'est pas la première langue apprise et encore comprise, n'ont pas le droit de fréquenter une école francophone, alors qu'ils le pourraient facilement puisqu'ils et elles comprennent et parlent le français.

Il y a déjà des clauses grands-pères pour diverses raisons d'accepter un enfant. Un parent dit qu'il y a déjà des cas de ce genre dans notre école et que c'est bien. Les exceptions existent déjà.

Un autre parent dit qu'on ne peut se comparer aux autres régions du pays. La situation en CB est différente, et la qualité du français pourrait facilement de dégrader si dans une classe il y aurait quatre enfants de langue française et 25 autres dont le français serait une langue seconde ou une troisième langue.

Un parent demande si on a un certain pouvoir, mais Dominique Roybens dit qu'elle a peu d'espoir, car les autres écoles ont des réalités différentes. Elle résume une préoccupation de plusieurs parents ici à Vancouver : quand le CSF ne peut satisfaire les ayants droit alors pourquoi vouloir élargir la clientèle dans la région de Vancouver?

En raison de notre situation particulière du fait que nous sommes en cour présentement, le CA de RDV avait déjà demandé de la francisation à notre école le midi, mais le CSF n'a pas encore de plan défini pour répondre aux besoin de notre école. Il voit les besoins des 38 écoles et veut faire des changements pour toutes les écoles en même temps.

Si la politique est appliquée au CSF, c'est certain que JV sera touchée aussi.

Un parent demande si un enfant ne peut s'intégrer, comment fera-t-il pour suivre ? Les critères sont vagues.

Un parent veut partager le commentaire de parents absents. Deux choses les inquiètent : le niveau du français et une politique aussi floue.

Jean Watters, directeur du CSF entre 2003 et 2007, a expliqué dans une entrevue télévisée à Radio-Canada qu'il y a comme 4000 \$ par élève supplémentaire, mais que les dépenses en bout de ligne seront peut-être même plus grandes que les rentrées.

Dans une entrevue télévisée, M. Hébert, président du CSF, a dit que le CSF veut changer la définition des ayants droit, mais nous disons que la définition est dans la Charte des droits et libertés. La charte est claire et précisé. Il faut peut-être maintenant leur indiquer qu'ils n'ont aucun pouvoir de changer ce document.

Un parent dit que le CSF semble oublier qu'il y a des écoles d'immersion. Il faut penser à l'enfant et le soutient qu'il aura à la maison de parents qui ne parlent ni français ni anglais. Le CSF semble oublier l'enfant.

Luc Morin dit qu'il y a des ayants droit qui ne parlent pas vraiment français, c'est une chose, mais de l'offrir à d'autres qui ne sont pas des ayants droit en est une autre.

Un parent dit qu'elle est d'accord avec Dominique Robeyns, qu'elle n'est pas rassurée car l'an dernier on parlait de l'école à False Creek et maintenant on n'entend plus rien à ce sujet.

Un parent demande ce que les enseignants en pensent et Mme Santerre dit qu'elle en a entendu parler dans les médias, mais qu'entre les membres du personnel, on n'en a pas encore parlé.

Un parent dit que nous avons des avocats et qu'on devrait faire appel à leur expertise. Les points 166.25 et 166. 24 de l'Acte scolaire de C.-B. indiquent qui peut être admis par le CSF et la définition dans l'Acte scolaire de C.-B. mentionne que ce doit être un *eligible child*. qui est ensuite décrit par *eligible parent* et ensuite décrit comme quelqu'un de l'article 23 de la Charte des droits et libertés.

Un journaliste a dit dans un des reportages que le porte-parole du gouvernement a précisé que le CSF n'a pas le droit d'aller à l'encontre de l'Acte scolaire de C.-B. Le CSF semble dire qu'ils ont le droit et la conseillère du CSF nous dit que la charte a 150 ans alors qu'elle a été écrite dans les années 1980.

Dominique dit qu'on doit faire un message incluant les écoles Anne-Hébert et les écoles des centres urbains.

Un parent dit que c'est en fait la FPFCB qui a diffusé l'information aux CA des APÉ, et donc que ce processus de consultation est pauvre. La FPFCB est un partenaire du CSF. Si on veut faire valoir notre point de vue, il faut écrirai à la FPFCB, Denis Roux en est le président.

Un parent parle du nouveau courriel qui vient d'être envoyé par la FPFCB aujourd'hui (mercredi 27 février 2013). On peut aussi communiquer directement avec notre représentante au CSF, Alexandra Greenhill.

Un parent demande si le CSF peut faire une politique pour les écoles des régions non urbaines et une autre pour les régions urbaines.

Luc Morin dit que pour les bus, il y a un système rural et un système urbain, donc oui c'est une bonne suggestion à transmettre au CSF.

# 7. <u>Comité de partenaires</u>

a. Petite parenthèse avant la présentation du <u>Guide des parents bénévoles</u> :

Mme Chagnon précise que le CSF demande dorénavant aux parents de faire une vérification du dossier criminel. L'école remet une lettre aux parents et personne ne doit payer. Le dossier sera bon pour deux ans. Mise en place de cette nouvelle directive au mois de septembre 2013. Ce sera difficile à RDV, car il y a une centaine de bénévoles pour toutes sortes d'activités. Le parent doit aller en personne au bureau de la police de Vancouver avec sa lettre de l'école.

Présentation du Guide des parents bénévoles :

Virginie Linage, présidente du comité de partenaires, et une autre maman, Vanessa Boname, participent aux réunions qui ont lieu cinq fois par année. La dernière était le 14 janvier. Les sujets abordés : Décloisonnement, code de vie, guide des familles, guide des parents bénévoles.

Le <u>Guide des parents bénévoles</u> en est à sa première ébauche. Il n'est pas encore complet et le comité y fera des améliorations ; les deux parents bénévoles au sein du comité venaient consulter les membres présents à la rencontre pour connaître leur opinion et faire les ajouts ou les modifications nécessaires.

Virginie Linage demande aux parents de lui envoyer leurs idées par courriel. La prochaine réunion du comité aura lieu le mardi 5 mars.

# b. Questions:

Dossier criminel

- Q. Un parent demande si on peut faire cela avant septembre, car sans cela il n'y aura pas de parents bénévoles en septembre. R. Oui.
- Q. Un parent demande quel est le rôle du comité des partenaires dans ce dossier ? R. Le comité de partenaires est impliqué seulement parce qu'on a ajouté cette information dans le <u>Guide des parents bénévoles</u> ; c'est donc pour cette raison que Nicole Chagnon en parle ici. Le service de police offre le service gratuitement aux parents bénévoles.

Q. Quels parents seront touchés?

R. Tous les parents qui font du bénévolat en présence d'élèves. Cela risque de réduire le nombre de bénévoles. Il s'agit d'une directive administrative, donc nous n'avons pas le choix de dire oui ou non. Le CA peut rapporter les commentaires des parents par rapport à ce sujet aussi.

Q. Un parent demande s'il y a un moyen de faire venir la police une journée pour le dossier criminel

R. Cela n'est pas possible.

#### Guide des bénévoles

Un parent dit que c'est quand même phénoménal d'avoir pris le temps de détailler un peu plus la tâche des bénévoles. Ce guide est *gentil*, par rapport à ceux de d'autres écoles qu'elle connaît et qui sont beaucoup plus agressifs. Ici, on ne veut pas faire peur aux futurs bénévoles!

# 8. Bilan du trésorier (Voir Annexe B)

Camil Dubuc précise qu'on a reçu le chèque des impôts au montant de 8 204 \$. Au sujet du budget, tout va bien à e jour. On n'a pas besoin de faire de changements.

## 9. <u>Bilan de la poursuite judiciaire</u>

a. Rencontre avec le CSF et la FPFCB:

En janvier, la FPFCB, le CSF et l'APE de RDV se sont rencontrées ici dans la bibliothèque de JV. Le CSF n'avait pas encore de plan précis, mais des solutions, dont deux adoptées à ce jour. Le processus est lent et ardu.

## b. Récupération des coûts et appel :

- Pour la récupération des coûts, on a placé une motion devant la cour et cette motion devait être entendue le14 février. L'audience fut reportée à une date ultérieure par le juge. Nous connaîtrons la date plus tard.
- Au sujet de l'appel, il y a eu un changement d'avocats du côté de la province et la province n'a pas encore déterminé qui sont ses nouveaux avocats dans notre dossier. La province devait soumettre ses documents pour l'appel le 27 février, mais ils ont demandé une extension en raison du changement d'avocats. Maître Nicolas Rouleau, notre avocat, a donné son accord, mais en autant que le délai ne soit pas irraisonnable. L'avocat en chef du CSF est en vacances. Possiblement un mois plus tard ou plus, la province déposera ses documents à la Cour d'appel. Le 15 avril, la Cour suprême du Canada entendra la cause du CSF et de la province (documents en français), donc il est possible que la soumission de la province à la Cour d'appel de la C.-B. sera retardée par cette cause... la décision de l'appel pourrait prendre jusqu'à deux ans après la décision de la Cour suprême de la C.-B. donnant raison aux parents. Techniquement la décision du 31 octobre dit qu'il y a un bris constitutionnel; on ne comprend pas pourquoi la province ne fait rien.

## c. Questions:

Q. Un parent demande quel est le but de cette cause judiciaire?

R. Luc Morin mentionne que la recherche d'obtenir une école équivalente à celles offertes aux élèves du VSB (majorité linguistique) ainsi que l'accès à RDV (temps dans le bus) étaient à l'origine de cette cause juridique. Aucune réponse à ce jour sur les actions à court terme, à moyen terme et à long terme.

## 10. <u>Autres mises à jour</u>

- a. Gymnase : les enseignants trouvent qu'il y a trop d'écho dans la bulle. Yvan Duguay mentionne qu'il l'a entendu des enseignants, mais rien d'officiel encore. Thérèse Santerre dit qu'il n'y a pas eu de réunion depuis l'ouverture du gymnase extérieur (la bulle).
- b. Boîte de recyclage : est-elle là ? Les trois boîtes ont été installées dans les corridors pour les berlingots de lait et les contenants de jus. L'école JV a donné la permission aux élèves de 6e année de prendre le recyclage de JV. Nous avons six sacs à ce jour. Nous serons en ligne pour savoir combien de contenants nous recyclons.

Suggestion : une boite de recyclage dans la div. 15. Luc dit que techniquement, c'est un programme de l'école et du CSF, donc les boîtes sont situées dans l'école et non dans les classes.

- c. Journée de décloisonnement du 25 janvier : Déjà décrit ci-dessus au point 5 par Mme Chagnon.
- d. Journée Portes ouvertes du 12 février : Tout s'est bien passé. Nous avons précisé que dans notre école le français est enseigné comme première langue et non comme langue seconde comme dans les écoles d'immersion.
- e. contrôle des antécédents judiciaires des parents bénévoles : Déjà discuté au point 7.
- f. Concert et occasion de se rencontrer après les heures de travail : On parle ici de suggestions pour organiser un concert en soirée dans le futur et non pendant la journée. Mme Chagnon dit que le personnel en discutera pendant la journée de planification. On y parlera aussi des rencontres parents-enseignants et de la soirée des portes-ouvertes de RDV en même temps que celle de JV.

#### 11. Bilan des autres comités

a. Comité tremblement de terre :

Camil Dubuc mentionne qu'il y travaille depuis un an avec huit autres personnes et ils ont commencé avec rien. Les recherches qu'ils ont faites prouvent que le dossier est sérieux. On fera une vraie simulation le 15 mai et le comité est ouvert aux commentaires pour l'an prochain si on veut modifier certaines choses.

On recommande de le faire au mois de septembre. La pratique du mois de mai ne sera pas parfaite, mais c'est un début. Camil remercie les enseignants et enseignantes qui donnent de leur temps jusqu'à même 20 h certains jours.

Yvan Duguay ajoute que c'est un comité conjoint des deux écoles et qu'il y a vraiment une bonne participation des membres, car il et elles y croient.

Camil dit qu'il y aura des dates précises dès le début de l'année 2013-2014. Certains enseignants ont été formés et aident les autres. Les sacs sont prêts : des enseignants et des parents se sont impliqués pour tout préparer.

Un parent dit que le 17 avril il y aura un exercice au niveau de la ville : hôpitaux, etc.

Un parent dit qu'elle ne comprend pas pourquoi on laisse seulement 45 minutes pour venir chercher les enfants, que c'est dérangeant.

Camil dit que dans une vraie situation, on serait dérangé. Donc cet horaire permet aux parents de se poser des questions quant à la façon de résoudre ce problème.

Un parent dit qu'entre quelques parents ils ont déjà un réseau et un plan A, un plan B et ils savent ce qu'ils vont faire.

Un parent dit que c'est super, car plus on pratique, plus on est prêt. Elle demande si les parents savent comment indiquer à l'école qui viendra chercher les enfants.

Un parent a trois commentaires :

- 1) On parle des voitures, on devrait penser qu'on pourrait marcher.
- 2) En tant que scientifique, elle dit que les poteaux tomberont, alors les gens devront probablement marcher pour venir chercher leurs enfants et que cela prendra plus que 45 minutes. Les parents ne pourront arriver en deux heures.
- 3) Si les parents ne peuvent pas arriver à temps, l'école devrait être préparée pour s'occuper des enfants.

Camil Dubuc ajoute que comme il ne s'agit pas d'un vrai tremblement de terre, il faut une situation de désagrément et cette situation est justement de venir chercher les enfants entre 14 h et 14 h 45.

Sylvie Histed dit bien que le SDG ne sera pas ouvert ce jour-là, les éducateurs (une douzaine environ) pourront aider le comité. Elle dit aussi que le CA du SDG appuie les démarches du comité.

Un parent dit que de se préparer à un tremblement de terre est une question familiale aussi et il faut être prêt.

Un parent demande où seront les enfants dans le cas d'un vrai tremblement de terre. Yvan Duguay dit que les gens resteront ici à l'école, mais et tout n'est pas encore finalisé. Nous avons assez de nourriture pour cinq jours, cela dépend toutefois du nombre d'enfants restants sur les lieux plus longtemps que d'autres.

Thérèse Santerre ajoute que la raison de faire cet exercice est justement de se poser des questions et que tout le monde doit être préparé.

Camil ajoute que nous sommes au stade 1, et que les recommandations sont les bienvenues pour améliorer le guide.

## b. Comité poux :

Le 19 février, nous n'avions que 3% de cas ; dans les classes de 4° à 6° aucun cas de poux décelé. Merveilleux ! Un suivi aura lieu le mardi 5 mars dans toutes les classes. Si des parents veulent se joindre au comité, tous et toutes sont les bienvenus.

#### c. Comité social:

La date du patinage familial est le lundi 18 mars au centre Hillcrest. C'est le premier lundi du congé du printemps.

#### 12. Divers

a. Vente de livres usagés :

## b. Curling organisé par Gordana:

Le samedi 6 avril au centre Hillcrest pour l'école JV, détails à venir, mais si des familles de RDV veulent y venir aussi, elles sont les bienvenues.

- c. Collecte de fonds avec des *sous noirs* qu'on ne produit plus désormais au Canada : Virginie Linage et d'autres parents commenceront cette collecte.
- 13. Prochaine réunion : le lundi 8 avril 2013 à 19 h à la bibliothèque de JV
- 14. Levée de l'assemblée à 21 h 25



Préparé par : Hélène Roy, secrétaire, APÉ Rose-des-vents

Date: 27 février 2013

Appuyé: 8 avril 2013

Présidente : Dominique Robeyns

#### Annexe A

Ce document est protégé par le secret professionnel et est confidentiel

Conseil scolaire francophone De la Colombie-Britannique

**CSF** 

180 – 10200 Shellbridge Way Richmond (Colombie-Britannique) V6X 2W7

Téléphone : (604) 214 2600 Télécopieur : (604) 214 9881 Ligne sans frais : 1 (888) 715-2200 Référence : D – 400-2 Page 1 de 3

Catégorie : GESTION DES ÉCOLES

Objet : Inscription des élèves

Références:

Autres:

Adoptée le : 31 mai 1997 Révisée le : 7 mars 1998 Révisée le : 16 mars 2002 Révisée le : 29 janvier 2011 Révisée le : (jour, mois) 2012

## **Droit constitutionnel d'un parent**

1. Tous les enfants d'âge scolaire dont un parent est admissible au Conseil et en est membre seront admis aux programmes francophones gérés par le Conseil.

1.1 « Parent admissible » veut dire toute personne qui, en vertu de l'article 23 de la *Charte*, a le droit de faire instruire son ou ses enfants en français en Colombie-Britannique.

# Permission d'admission d'un parent

- 2. Un comité d'admission peut admettre un enfant d'âge scolaire dont les parents ne sont pas admissibles en vertu du paragraphe 1, lorsque l'un des parents :
  - 2.1 est un immigrant qui, s'il était un citoyen canadien, aurait des droits sous l'article 23 de la Charte ;
  - 2.2 est un immigrant qui parle le français ou qui ne parle ni le français, ni l'anglais ;
  - 2.3 veut que son enfant intègre la communauté francophone.
- 3. Le terme « immigrant » signifie un parent non-citoyen canadien qui réside en Colombie-Britannique. L'objectif des paragraphes 2.1 et 2.2 est d'intégrer les non-citoyens canadiens à la communauté francophone. Cela assure la vitalité de la communauté ainsi que sa diversité culturelle dans un contexte de dualité linguistique.
- **4.** Un comité d'admission peut accorder l'admission à des enfants de parents relevant des catégories énoncées au paragraphe 2 pourvu que :
  - 4.1. l'admission soit conforme à la mission et à la vision du Conseil ;
  - 4.2. l'admission favorisera l'épanouissement et le développement de la communauté francophone que dessert le Conseil :
  - 4.3. l'admission maintiendra le caractère particulier d'une école de langue française, c'est-à-dire qu'elle ne menacera pas l'intégrité linguistique et culturelle de l'école de langue française au risque qu'elle se transforme en école d'immersion ; et
  - 4.4. le parent ou l'élève, selon l'âge et la maturité de l'élève, démontrent un engagement à s'intégrer à la communauté francophone que dessert le Conseil.
- 5. En décidant d'accorder l'admission à des enfants de parents relevant des catégories énoncées au paragraphe 2, un comité d'admission doit tenir compte du meilleur intérêt de l'enfant, l'école et la communauté francophone. Sans être une liste exhaustive, les facteurs suivants sont pertinents :
  - 5.1 la compétence de communiquer en français de l'enfant et des parents ;
  - 5.2 le bien-être de l'enfant ;

## Annexe A

## RÉFÉRENCE : D-400-2 GESTION DES ÉCOLES / Inscription des élèves

Ce document est protégé par le secret professionnel et est confidentiel

- 5.3 l'impact sur l'enfant et ses frères et sœurs s'ils ne peuvent pas fréquenter l'école francophone ;
- 5.4 l'engagement des parents et de l'enfant envers la communauté francophone et l'instruction en français ;
- 5.5 l'épanouissement et le développement de la communauté francophone et de l'enseignement du français langue première ;
- 5.6 les ressources disponibles en francisation et en intégration culturelle ; et
- 5.7 les défis linguistiques et culturels qui existent déjà dans la classe et l'école.
- **6.** Toute demande de permission d'admission en vertu du paragraphe 2 doit être approuvée à l'unanimité par les membres du comité d'admission composé des personnes suivantes :
  - a) un membre du conseil d'administration du Conseil ;
  - b) la direction de l'école à laquelle la demande d'admission est présentée ;
  - c) un(e) enseignant(e) du Conseil;
  - d) un(e) cadre du bureau central du Conseil;
  - e) un(e) représentant de la Fédération des parents francophones de Colombie-Britannique.

# Association Des Parents L'Ecole Rose-Des-Vents Profit & Loss Budget Performance

August 1, 2012 through February 26, 2013

	Aug 1, '12 - Feb 26, 13	YTD Budget	\$ Over Budget
Ordinary Income/Expense			
Income			
Solde du fonds a la fin de l'an	0.00	13,899.05	-13,899.05
Don directs	10,657.17	11,000.00	-342.83
Retour des tax	0.00	7,000.00	-7,000.00
Don-Contenant tremblement de te	935.00	900.00	35.00
BC Gaming Commission	6,900.00	6,900.00	0.00
Remerciement	54.24	0.00	54.24
Operating Revenue			
Carte de Noel	2,302.80	2,200.00	102.80
Repas et lait			
Sushi 3e Annee (Brackendale)	8,551.00	0.00	8,551.00
Repas et lait - Other	47,212.25	75,000.00	-27,787.75
Total Repas et lait	55,763.25	75,000.00	-19,236.75
Total Operating Revenue	58,066.05	77,200.00	-19,133.95
Total Income	76,612.46	116,899.05	-40,286.59
Cost of Goods Sold			
Cost of goods sold			
Repas			
Sushi 3e Annee (Brackendale)	6,579.96	0.00	6,579.96
Sushi 6e Annee (Spring)	683.02	0.00	683.02
Pizza	4,712.66	0.00	4,712.66
Repas chauds	19,173.06	0.00	19,173.06
Lait	4,036.14	0.00	4,036.14
Repas - Other	0.00	64,000.00	-64,000.00
Total Repas	35,184.84	64,000.00	-28,815.16
Camp Strathcona (6e annees)	4,172.00	0.00	4,172.00
Total Cost of goods sold	39,356.84	64,000.00	-24,643.16
Total COGS	39,356.84	64,000.00	-24,643.16
Gross Profit	37,255.62	52,899.05	-15,643.43
Expense	,	,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,	-,
Depenses prevues-budget d'ecole			
Project education	2,322.26	5,000.00	-2,677.74
Bibliotheque	0.00	1,000.00	-1,000.00
		•	-2,000.00
Musique	U UU	/ ()()()()	
Musique Sports	0.00	2,000.00	
Musique Sports Arts/Culture	0.00 0.00 0.00	500.00 2,500.00	-500.00 -2,500.00

# Annexe B

# Association Des Parents L'Ecole Rose-Des-Vents Profit & Loss Budget Performance

August 1, 2012 through February 26, 2013

	Aug 1, '12 - Feb 26, 13	YTD Budget	\$ Over Budget
Brackendale (\$40/etudiant)	, , ,	J	
Frozen pizza	-941.00	0.00	-941.00
Brackendale (\$40/etudiant) - Other	0.00	3,900.00	-3,900.00
Total Brackendale (\$40/etudiant)	-941.00	3,900.00	-4,841.00
Aide aux familles	0.00	5,000.00	-5,000.00
Developpement communautaire			
Div 11 - Pierre	42.58	0.00	42.58
Developpement communautaire - Other	0.00	1,600.00	-1,600.00
Total Developpement communautaire	42.58	1,600.00	-1,557.42
Sortie - 6e années			
sapin de noel	-4,380.71	0.00	-4,380.71
collecte de dons(6 eme annee)	-221.50	0.00	-221.50
Sortie - 6e années - Other	2,584.13	1,500.00	1,084.13
Total Sortie - 6e années	-2,018.08	1,500.00	-3,518.08
Sortie - 5e années	0.00	2,000.00	-2,000.00
Leadership	0.00	250.00	-250.00
Total Depenses prevues-budget d'ecole	-594.24	26,750.00	-27,344.24
Depenses prevues - autres			
Administration	1,032.10	2,000.00	-967.90
Social	854.68	2,250.00	-1,395.32
Materiel de secours pour conten	4,401.43	4,550.00	-148.57
Repas d'appreciation de fin d'a	0.00	1,000.00	-1,000.00
Projet Poux	358.11	550.00	-191.89
Lac Evans	880.00	1,000.00	-120.00
Play Palace - maternelles	1,140.00	1,200.00	-60.00
carnaval	0.00	3,000.00	-3,000.00
Jardin	238.26	500.00	-261.74
Total Depenses prevues - autres	8,904.58	16,050.00	-7,145.42
Total Expense	8,310.34	42,800.00	-34,489.66
Net Ordinary Income	28,945.28	10,099.05	18,846.23
Other Income/Expense			
Other Income			
Interest Income	43.02	40.00	3.02
Total Other Income	43.02	40.00	3.02
Other Expense			
Reserves			
reserve en caisse	0.00	10,000.67	-10,000.67
Investissements - valeurs	0.00	138.38	-138.38
Total Reserves	0.00	10,139.05	-10,139.05
Total Other Expense	0.00	10,139.05	-10,139.05
Net Other Income	43.02	-10,099.05	10,142.07
Net Income Page 15 sur 15	28,988.30	0.00	28,988.30